



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 h 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GUERINET Patrick, maire.

Conseillers présents :

MM. BEAUVALLET Pascal, BRENDEL Marc, GUERINET Patrick, PEQUIN Stéphane, THERY Didier, VINCENT Michel
Mmes BOUTTET Joëlle, NUNES Virginie, DURANT Sarah, DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne.

Absent excusé : DOS SANTOS Rémy



Suite à la démission de Marie-France BOUTET, le conseil municipal accueille et procède à l'installation de Stéphane PEQUIN comme conseiller municipal.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2026,

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 avril 2026.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Mme DE LA BRETECHE Anne est désignée secrétaire de séance.

3/ 14 JUILLET 2026

Le Maire rappelle que la commission « d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de la biodiversité » a proposé de renouveler le principe mis en place depuis 2023. Même si les inscriptions sont légèrement plus faibles qu'en 2025, le conseil confirme l'organisation de la fête du 14 juillet avec le programme suivant : À partir de 17h30, sur le terrain devant l'entrée de la salle communale, jeux ouverts à tous (tir à la corde, course en sac, jeu cérébral, ..) et 19 heures apéritif suivi d'un barbecue (saucisses/merguez), chips, fromage, dessert, pain, eau et rosé.

4/ DÉLIBÉRATION POUR DÉSIGNATION DU TITULAIRE ET DU SUPPLÉANT À LA CLECT DE LA CCDP

La CLECT - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - est notamment chargée d'évaluer, pour chaque commune, les transferts des charges réalisés afin, entre autres, de calculer le montant des attributions de compensation revenant à chaque commune. Afin de composer cette commission intercommunale, chaque commune est invitée à proposer un titulaire et un suppléant (ces derniers devant être membres du conseil municipal). Une délibération du conseil municipal est nécessaire. Une fois l'ensemble de ces données transmises par les communes, le conseil communautaire actera, en septembre, les membres proposés par les communes. Le maire propose d'être titulaire et propose VINCENT Michel comme suppléant. Proposition adoptée à l'unanimité.

5/ SUITE À DONNER À LA PROPOSITION DES PROPRIÉTAIRES POUR LA VENTE DES PARCELLES ZE 180 ET DES PARCELLES DE BOIS ZA 2741, ZE 136 ET ZK 168 À LA COMMUNE,

Le Maire et l'adjoint ont reçu, à leur demande, les propriétaires de la parcelle ZE 180 et des parcelles de bois ZA 271, ZE 136 et ZK 168. Les propriétaires proposent de vendre ces parcelles à la commune

Le Maire expose les plans des parcelles concernées et le prix proposé par les vendeurs :

- 1/ Acquisition des 3 parcelles de bois pour un total de 3 532 m² pour une valeur totale de 470 €
 - ZA 271 lieu-dit « Les Hâtres » : 1 766 m²
 - ZE 136 lieu-dit « Bois du Portail » : 1 264 m²
 - ZK 168 lieu-dit « Vallée de la Bourgogne » : 502 m²

Le Maire rappelle que le principe d'acquisition des 3 parcelles de bois avait reçu un avis favorable, à l'unanimité, du conseil d'avril 2025.

- 2/ Acquisition de la parcelle ZE 180 Bas de Bourgogne de 2 600 m², constructible sur 1 400 m²
Le prix proposé est de 35 000 €.

Le Maire et l'adjoint apportent des éléments de réflexion et arguments à l'assemblée : cette parcelle ZE 180 donnant sur la rue de la Bourgogne peut être séparée en 2 lots. Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet ces 2 constructions.

Il attire l'attention des élus sur 2 points : actuellement, sur la commune, il n'y a aucun terrain proposé à la vente pour la construction et que les 2 seules zones situées en zone AU (rue des Ouches et rue des Haies/Vingt Arpents) seront supprimées dans le futur PLUI (intercommunal) pour rester en terres agricoles.

En effet, La loi "climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050 avec pour première étape de diviser par deux la consommation d'espaces naturels d'ici 2031. Les PLU devront être mis en compatibilité au plus tard le 22 février 2028.

La viabilisation de ce terrain en 2 lots est estimée à 27 300 € (coûts de démolition du hangar ainsi que la dalle de ciment, frais de bornage, frais de notaire, frais de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, intérêts financiers si un prêt relai est contracté par la commune).

Le Maire et l'adjoint citent des exemples de prix de vente de tels terrains dans les communes voisines et estiment que si la commune ne perdra pas d'argent, ils précisent que l'objectif n'est pas de faire une plus-value à tout prix.

Outre l'intérêt de la commune à pouvoir accueillir rapidement 2 familles, il est également financier : les taxes foncières non bâties se transformeraient en taxes foncières bâties. Une Taxe d'aménagement serait également perçue par la collectivité.

Le conseil municipal, après échanges, délibère par 9 voix et 1 abstention, l'acquisition de ces 4 parcelles. Le conseil autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à choisir un notaire, en accord avec les vendeurs, pour faire cette transaction et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

6/ MISE À JOUR DE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le maire rappelle que le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS de la commune de Givraines validé par un arrêté du maire le 13/11/2025 et envoyé à la préfecture le 19/11/2025, doit être mis à jour suite aux élections municipales de mars 2026.

En effet, des personnes du précédent conseil étant inscrits doivent être remplacées. Le maire fait des propositions de modifications que le conseil approuve.

QUESTION DIVERSES

- POT DE DÉPART DE AUBIN JEAN-PHILIPPE

Jean-Philippe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil municipal propose d'organiser pour cette occasion un pot de départ pour le remercier de ces 13 années passées au service de la commune.

Il retient la date du mardi 15 septembre à 18 h 00 à la salle communale.

À cette occasion, l'ensemble des habitants de Givraines est cordialement invité à partager ce moment de convivialité afin de lui témoigner sa reconnaissance et de lui souhaiter une heureuse retraite.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ BROCANTE FÊTE AU VILLAGE DU DIMANCHE 30 AOÛT 2026

L'Amicale de Givraines organise sa 31^{ème} Brocante - Vide grenier Dimanche 30 août 2026

de 6h à 18h dans les rues du Bourg

Les personnes de Givraines, (et particulièrement celles du bourg) souhaitant réserver un emplacement sont invitées à se manifester le plus rapidement possible au 02 38 34 22 02 ou 02 38 34 24 83

❖ SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL

Informations et alertes communales, télécharger :

[PanneauPocket / commune de Givraines](#)